

# En bref...

SNTRS-CGT – 7, rue Guy Môquet, 94800 Villejuif - Tel : 01 49 58 35 85 - Télécopie : 01 49 58 35 33  
 Courrier électronique : [sntrscgt@vjf.cnrs.fr](mailto:sntrscgt@vjf.cnrs.fr) - - Site web : <http://sntrscgt.vjf.cnrs.fr>

**Numéro 417 du 4 mars 2016**

## **Appel intersyndical à la mobilisation contre la loi Travail**

Les organisations syndicales de l'enseignement supérieur et de la recherche soussignées exigent le retrait du projet de loi travail porté par le gouvernement. Cette réforme du code du travail précarise davantage les salarié-e-s qui seront condamné-e-s à :

- Travailler plus et gagner encore moins : avec l'assouplissement des 35h, combiné à une baisse de la rémunération des heures supplémentaires et la diminution des horaires reconnus actuellement comme travail de nuit.
- Etre licencié-e-s plus facilement : avec le plafonnement des indemnités prud'homales qui facilite les licenciements abusifs, sans réel motif économique.
- Voir leurs protections dans l'entreprise reculer : avec la possibilité pour l'employeur de décider seul en cas d'échec des négociations sur des sujets aussi fondamentaux que l'instauration du forfait jour dans les PME ou l'augmentation jusqu'à 40h du temps de travail des apprentis (décision unilatérale de l'employeur).
- Les accords qui seraient négociés au sein de l'entreprise primeraient sur les accords de branche et le Code du Travail, même s'ils sont plus défavorables, exerçant un dangereux chantage pour les salarié-e-s. Ces accords auraient pour conséquences d'imposer des augmentations de temps de travail et des baisses de salaire aux salarié-e-s.

L'ensemble de ces mesures est inacceptable.

Il est certain que si ce projet de loi passe, les régressions seraient étendues rapidement à la fonction publique. Ce projet de loi aura par ailleurs un impact sur la jeunesse, en précarisant davantage les étudiant-e-s, qui sont souvent obligé de travailler à côté de leurs études, mais également une fois diplômé-e-s lors de leur entrée sur le marché du travail.

Le projet de loi a déjà soulevé un large désaveu dans la population et l'ensemble des organisations syndicales tant son orientation est porteuse de régressions pour tou-te-s les salarié-e-s : il doit être retiré !

Nos organisations syndicales affirment que lutter contre le chômage et la précarité grandissante passe au contraire par le renforcement des droits et garanties collectives des salarié-e-s. C'est dans cet objectif que le Code du travail doit être amélioré.

Afin d'appuyer cette contestation, porteurs de nos revendications et propositions, nous appelons à participer à la journée d'actions et d'initiatives du mercredi 9 mars 2016, initiée par de nombreuses organisations de jeunes et de salariés, à Paris et en régions

Le 9 mars, à Paris Manifestation à 12h30 du siège du Medef -avenue Bosquet, métro Ecole Militaire- en direction du ministère du travail rue de Grenelle.

Un préavis de grève a été déposé

**SNTRS-CGT, CGT-FERCSUP, CGT-INRA, SNESUP-FSU, SNCS-FSU, SNASUB-FSU, SNEP-FSU,  
 SUD Recherche EPST, Sud Education, SNPREEES-FO, UNEF, Solidaires Etudiant-e-s**